

Priés de réaliser 100 millions d'euros d'économies en 2019 sur certains dispositifs médicaux destinés notamment aux malades du cancer, les prestataires de santé à domicile dénoncent un plan d'économies «insoutenable».

C'est une étonnante sinon incroyable économie que le ministère de la Santé veut imposer aux Prestataires de santé à domicile (PSAD). Ces professionnels, qui interviennent souvent après hospitalisation auprès de patients ayant besoin de dispositifs médicaux (pompes à insuline, masque d'apnée du sommeil, perfusions...), sont priés de trouver 150 millions d'euros (M€) d'économies en 2019. Particulièrement 100 M€ sur les prestations de stomies et sondes.

Les stomies et sondes servent à recueillir les selles et urines de patients opérés et se trouvant dans l'incapacité d'utiliser les voies naturelles. 100 000 patients ont recours à des poches, 25 000 à des sondes urinaires. Ce sont majoritairement des malades opérés pour un cancer.

Pour atteindre l'objectif, le ministère de la Santé veut baisser de 22% le tarif payé par l'assurance maladie pour ces prestations qui lui coûtent cette année 480 M€.

«Pas d'autres choix que d'arrêter ce service»

« Je ne sais pas où faire ces économies, a réagi ce jeudi le président de la fédération des PSAD, Charles Henri des Villettes. C'est désastreux. Si cette mesure se concrétise, nous n'aurons pas d'autres choix que d'arrêter ce service. Que vont devenir les patients avec tous les risques d'infection, de fuite... ? » s'inquiète-t-il, tout en tendant la main au gouvernement pour trouver d'autres solutions.

« Nous n'intervenons que sur prescription médicale. Si le nombre de patients augmente (NDLR : + 5 % en 2017, + 8 % en 2016), nous n'y sommes pour rien, se défend le président de la fédération. Le ministère pousse à réduire les durées d'hospitalisation, il est donc normal que nous soyons plus sollicités. Il faut savoir ce que l'on veut. »

«Depuis 2013 on a réduit nos tarifs de 30%»

La prestation de stomie ou sonde n'est pas décrite officiellement. « On facture un tarif forfaitaire qui nous laisse 25 % de marge brute avec laquelle on doit livrer le matériel, prendre le temps d'éduquer le patient, le surveiller régulièrement, payer le transport, amortir les frais de structure... explique Alexandra Duvauchelle, déléguée générale de la fédération PSAD. Si on nous enlève 22 %, c'est intenable. »

(...)

Auteur de l'article original:

Daniel Rosenweg

Source:

Le Parisien

Date de publication (dans la source mentionnée):

Vendredi, 9. Novembre 2018

[Pour consulter la suite de l'article suivez ce lien](#) [1]

Mots-clés:

[cacnerologie](#) [2]

[cancer](#) [3]

[économies](#) [4]

[prise en charge](#) [5]

[CPAM](#) [6]

[ameli](#) [7]

[sécurité sociale](#) [8]

[sécu](#) [9]

[dépenses de santé](#) [10]

[soin à domicile](#) [11]

[hospitalisation à domicile](#) [12]

URL source: <https://www.orthomalin.com/actualites/actualite-professionnelle/secu-le-cri-dalarme-des-professionnels-de-soins-domicile-contre>

Liens

[1] <http://www.leparisien.fr/economie/secu-le-cri-d-alar-me-des-professionnels-de-soins-a-domicile-contre-des-economies-drastiques-08-11-2018-7938600.php>

[2] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/cacnerologie>

[3] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/cancer>

[4] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/economies>

[5] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/prise-en-charge>

[6] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/cpam>

[7] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/ameli>

[8] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/securite-sociale>

[9] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/secu>

[10] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/depenses-de-sante>

[11] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/soin-domicile>

[12] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/hospitalisation-domicile>